

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 15 décembre 2014, à 19 h 30, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

---

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

---

**RÉSOLUTION 12-328-14  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- Adoption de l'ordre du jour;
- Avis de motion du règlement décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité de Ange-Gardien pour l'exercice financier 2015;
- Adoption des comptes à payer;
- Période de questions;
- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN POUR L'EXERCICE 2015**

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la municipalité de Ange-Gardien pour l'exercice 2015.

**RÉSOLUTION 12-329-14**  
**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Fournisseurs : 79 996.25 \$

Adopté à l'unanimité.

**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport semestriel tel que requis par le *Code municipal du Québec*.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 12-330-14**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière